



Code d'éthique de l'ASGRQ

(Version longue)

L'Association des Sauvaginiers de la grande région de Québec prône l'application d'un code d'éthique rigoureux dans la pratique de la chasse.

Respect des lois et des règlements

Au Québec, pour chasser les oiseaux migrateurs, les sauvaginiers doivent détenir les permis de chasse provincial et fédéral. Ces permis découlent des lois suivantes :

- La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (Québec) ;
- La Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (Canada).

Le sauvaginier doit prendre connaissance des lois et de leurs règlements afin de respecter les dates et les endroits où la chasse est permise ainsi que les espèces et les limites de prises. De plus, il se tient informé des modifications apportées chaque année.

Le sauvaginier évite les situations où il devra récupérer un oiseau alors que la réglementation l'interdit, comme dans les refuges d'oiseaux migrateurs ou les réserves nationales de faune.

Le sauvaginier rapporte tout acte de braconnage en contactant la Ligne S.O.S. Braconnage au 1-800-463-2191.

Respect de la propriété privée

Bien que la chasse aux oiseaux migrateurs soit encadrée par l'État, une vaste majorité des terres de la grande région de Québec (Beauce, Côte-de-Beaupré, Côte Sud, Lotbinière, Portneuf) est de tenure privée. Il importe donc, pour le sauvaginier, d'établir une bonne relation avec les propriétaires et de demander la permission avant d'y circuler et d'y chasser.

Respecter les consignes du propriétaire concernant les zones interdites, protéger les cultures, les bâtiments, les clôtures.

Les lieux doivent être remis dans leur état initial et les trous doivent être remplis.

Au moment de quitter, remercier le propriétaire de son accueil : un petit cadeau est toujours apprécié.

Respect de la faune, des habitats et de l'environnement

- La faune, les habitats et l'environnement forment un tout indissociable.
- Le sauvaginier doit être en mesure de bien reconnaître les diverses espèces d'oiseaux migrateurs qu'il chasse et doit faire tous les efforts pour récupérer les oiseaux blessés.
- La pratique régulière du tir à la volée améliore les habiletés du chasseur et permet une récupération maximale des oiseaux abattus. L'aide d'un chien bien dressé est aussi recommandée.
- Le sauvaginier doit récupérer toutes les douilles et ne laisser aucun déchet sur les sites de chasse.
- Le sauvaginier doit éviter de gaspiller la venaison.

- Le sauvaginier qui récolte un oiseau bagué ou marqué, s'empresse d'en informer les autorités en composant le 1 800-327-2263.
- Le sauvaginier évitera de pourchasser les oiseaux à l'aide de véhicule ou d'embarcations motorisés.
- Le sauvaginier utilise avec discernement les véhicules tout-terrain.
- L'ASGRQ incite fortement ses membres à ne pas pratiquer la technique du rampage pour la chasse aux oiseaux migrateurs.

Respect des règles de sécurité

- Les armes à feu doivent être entreposées et transportées sécuritairement.
- Les fusils de chasse doivent être manipulés avec la plus grande prudence.
- Le sauvaginier ne doit tirer uniquement que sur un gibier parfaitement vu et identifié : ne JAMAIS tirer en direction de bâtiments, dans les angles morts ou lorsqu'il fait trop sombre.
- Les armes à feu, l'alcool et les drogues constituent un mélange à éviter.
- Le sauvaginier ne chasse pas à partir d'un chemin public.
- Le sauvaginier se doit également de suivre les directives sur la sécurité nautique.
- Le sauvaginier s'assure de savoir où se trouvent exactement ses compagnons de chasse et évite de tirer à hauteur d'homme.
- Respect des autres chasseurs et utilisateurs du milieu naturel :
- Le sauvaginier évitera d'empiéter sur le territoire d'un autre chasseur.
- Le sauvaginier s'assurera de maintenir une marge de recul suffisante et sécuritaire entre les sites de chasse et les résidences avoisinantes.
- Le sauvaginier demeurera poli et respectueux de l'opinion des non-chasseurs.